

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-JÉRÔME**

**RÈGLEMENT NO 0309-524**

**AMENDANT LE RÈGLEMENT 0309-000 SUR  
LE ZONAGE DE LA VILLE DE  
SAINT-JÉRÔME, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ,  
AFIN D'AGRANDIR LA ZONE H-116 À MÊME  
UNE PARTIE DE LA ZONE H-55 ET DE  
CRÉER LA ZONE H-55.2 À MÊME UNE  
PARTIE DE LA ZONE H-55**

VU l'avis de motion numéro AM-16296/23-10-17 donné aux fins des présentes lors de la séance ordinaire tenue le 17 octobre 2023;

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1.-**

Le règlement de zonage numéro 0309-000, tel que déjà amendé, est modifié au plan de zonage visé à l'article 5, paragraphe 1), afin d'agrandir la zone H-116 à même une partie de la zone H-55, le tout tel qu'illustré sur le plan numéro 0309-524.1, lequel est joint au présent règlement comme annexe « 1 » pour en faire partie intégrante comme s'il était décrit tout au long.

**ARTICLE 2.-**

Le règlement de zonage numéro 0309-000, tel que déjà amendé, est modifié au plan de zonage visé à l'article 5, paragraphe 1), afin de créer la zone H-55.2, le tout tel qu'illustré sur le plan numéro 0309-524.1, lequel est joint au présent règlement comme annexe « 1 » pour en faire partie intégrante comme s'il était décrit tout au long.

**ARTICLE 3.-**

Le règlement de zonage numéro 0309-000, tel que déjà amendé, est modifié aux grilles des usages et normes visée à l'article 6, paragraphe 1), en ajoutant la grille des usages et normes de la zone H-55.2 jointe au présent règlement comme annexe « 2 » pour en faire partie intégrante comme si elle était décrite tout au long.

**ARTICLE 4.-**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Le Maire,

---

Marc Bourcier

La Greffière de la Ville,

MARIE-JOSÉE LAROCQUE, MAP, OMA

FAR/cr

Avis de motion :	17 octobre 2023
Adoption du projet de règlement :	17 octobre 2023
Consultation publique :	7 novembre 2023
Adoption du second projet :	21 novembre 2023
Adoption :	***
Approbation :	***
Entrée en vigueur :	***